



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay

Artois Lys Romane

Décision N° 2024_617

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

ENVIRONNEMENT - PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

**SIGNATURE D'UNE CHARTE D'ENGAGEMENT AVEC LES ÉTABLISSEMENTS
SCOLAIRES - PROGRAMME DE SENSIBILISATION ET ACTIONS EDUCATIVES SUR LES
THEMATIQUES DE LA PREVENTION ET DE LA GESTION DES DECHETS**

Vu les décisions n°2020/370 du 26 juin 2020, modifiée par décision n° 2021/471 du 20 août 2021 et décision n°2022_544 du 1^{er} septembre 2022 et afin de formaliser le partenariat avec les établissements scolaires participant au programme d'animations du service « Economie Circulaire et Prévention des déchets », le Président a décidé de créer une charte d'engagement signée avec chaque établissement scolaire qui souhaite bénéficier d'interventions,

Considérant que dans ce cadre, il convient de signer une nouvelle charte d'engagement pour les établissements scolaires, relative aux animations « prévention et gestion des déchets », applicable à compter de l'année scolaire 2024-2025, selon le projet joint à la décision,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de signer toute convention, charte d'engagement ou acte correspondant, avec des personnes publiques ou privées qui participent ou réalisent des actions de formation, de sensibilisation ou d'animation en matière de déchets.

Le Président,

DECIDE d'approuver la nouvelle charte d'engagement avec les établissements scolaires, relative aux animations « prévention et gestion des déchets » proposées par la Communauté d'Agglomération, applicable à compter de l'année scolaire 2024-2025, selon le projet joint à la décision.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **16 AOUT 2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



IDZIAK Ludovic

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **19 AOUT 2024**

Et de la publication le : **19 AOUT 2024**

Par délégation du Président
Le Vice-président délégué,



IDZIAK Ludovic



ANIMATIONS SCOLAIRES

Prévention et Gestion des Déchets

Programme pédagogique du CP au CM2

L'AGGLO
100% DURABLE !


Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

La sensibilisation des générations futures fait partie des objectifs éducatifs de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

Relais d'informations concernant la protection de l'environnement, l'Agglo Béthune-Bruay propose un programme d'animations environnementales pour toutes les écoles élémentaires situées sur son territoire.

Validé chaque année par les inspections académiques, ce projet a pour objectifs de :

- **Sensibiliser** le jeune public à la préservation de l'environnement et au développement durable
- **Appréhender les notions de réduction et de prévention** à la source, de tri et de valorisation des déchets
- **Donner des outils** aux jeunes générations pour être les acteurs de demain et des « ambassadeurs de la réduction des déchets et de la préservation des ressources » auprès de leurs proches,
- **Développer les gestes éco-citoyens** au sein de la classe et de l'école.

Toutes nos animations s'articulent autour de **4 thèmes : le zéro déchet, le compostage, le gaspillage alimentaire, le tri et la valorisation des déchets**. Pour chaque niveau scolaire, les techniques d'apprentissages seront adaptées à l'âge des élèves. L'enfant pourra ainsi découvrir et appréhender les thématiques, via des possibilités d'observation, d'écoute et de manipulation.

DES ANIMATIONS POUR TOUS

Vous pourrez choisir parmi les animations suivantes

	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	PAGE
Thème : Zéro déchet						
Objectif zéro déchet	X	X				6
Le zéro déchet, on s'y met !		X	X	X		7
Thème : Compostage						
Les supers pouvoirs du compost	X	X				8
Tous au compost !			X	X	X	9
Thème : Gaspillage alimentaire						
Y'a pas d'âge contre le gaspillage	X	X				10
Thème : Tri et valorisation des déchets						
Jetons moins, valorisons plus				X	X	11

Retrouvez aussi dans cette brochure

Le formulaire de demande d'animation
La charte d'engagement et son annexe

PAGE
12 - 13
14 - 16

OBJECTIF ZÉRO DÉCHET

Une animation pour apprendre à réduire les déchets

Durée indicative : 1h45
Animation en classe



LE ZÉRO DÉCHET, ON S'Y MET !

Une animation pour apprendre à réduire les déchets

Durée indicative : 1h45
Animation en classe



AU PROGRAMME

Une histoire d'ours...

Discussion sur les déchets produits au quotidien, sur les déchets jetés dans la nature

*Un goûter avec ou sans déchet ?
Jeu pour comprendre les solutions alternatives au jetable et au durable*

Atelier zéro déchet

Réalisation d'une colle naturelle à base de farine



À PRÉVOIR

1 pot en verre refermable (type pot de confiture) par enfant, 1 kg de farine, 2 bouteilles, Eau, matériel de vidéoprojection.

AU PROGRAMME

Des déchets autour de moi

Discussion sur les déchets produits au quotidien

La roue des déchets

Jeu pour comprendre les 5R (Refuser, Réduire, Réutiliser, Recycler et Rendre à la terre.)

Atelier zéro déchet

Réalisation d'un tote bag avec un tee-shirt



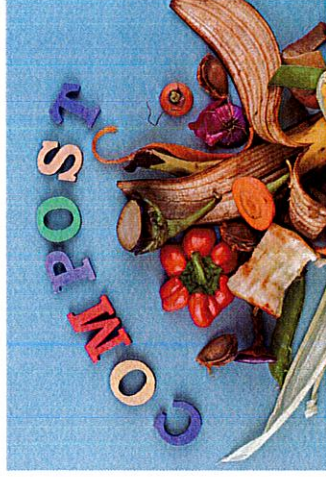
À PRÉVOIR

1 ancien tee-shirt par enfant, une paire de ciseaux capable de couper le tissu, matériel de vidéoprojection.

LES SUPERS POUVOIRS DU COMPOST

Une animation de sensibilisation au compostage domestique

Durée indicative : 2h
Animation en classe



TOUS AU COMPOST !

Une animation de sensibilisation au compostage domestique

Durée indicative : 2h30
Animation en classe



AU PROGRAMME

A la découverte des héros du compostage

Grâce à un conte interactif, découverte des déchets compostables et des habitants du composteur. Réalisation d'un support de restitution du conte avec l'animateur

*Du compost, mais pourquoi faire ?
Fabrication d'une mini-serre*



À PRÉVOIR

2 Bouteilles transparentes identiques par enfant, des graines de fleurs ou de plantes aromatiques, matériel de vidéoprojection.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Découverte et sensibilisation à la réduction des déchets par le biais du compostage.

A SAVOIR

Cette animation peut être réalisée par les guides composteurs bénévoles. Les guides composteurs sont des collaborateurs occasionnels de l'Agglomération. Ce sont des habitants bénévoles formés par le service Economie Circulaire et Prévention des Déchets à la thématique du compostage. Ils diffusent le message du compostage auprès de tous les publics (habitants, enfants) lors de manifestations et dans les établissements scolaires.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Découverte et sensibilisation à la réduction des déchets par le biais du compostage.

A SAVOIR

Cette animation peut être réalisée par les guides composteurs bénévoles. Les guides composteurs sont des collaborateurs occasionnels de l'Agglomération. Ce sont des habitants bénévoles formés par le service Economie Circulaire et Prévention des Déchets à la thématique du compostage. Ils diffusent le message du compostage auprès de tous les publics (habitants, enfants) lors de manifestations et dans les établissements scolaires.

AU PROGRAMME

Compost ou pas compost ?

Découverte des déchets compostables

La décomposition des déchets végétaux et les décomposeurs

Mais qui sont les habitants du composteur ?

Une alternative au compostage : le vermicompostage !

Explication sur le fonctionnement du vermicompostage, observation du compost et du jus de compost



À PRÉVOIR

Matériel de vidéoprojection.

Y'A PAS D'ÂGE CONTRE LE GASPILLAGE

Une animation de sensibilisation au gaspillage alimentaire

Durée indicative : 1h30
Animation en classe



JETONS MOINS, VALORISONS PLUS

Une animation sur la collecte sélective et la valorisation des déchets

Durée indicative : 2h30
Animation en classe



AU PROGRAMME

Que mange ta poubelle ?

Découverte des 5 catégories de déchets qui sont gaspillés à la maison

Disons stop au gaspillage alimentaire

Découverte des solutions qui peuvent être mises en place pour éviter le gaspillage alimentaire

OBJECTIF GÉNÉRAL

Sensibilisation des enfants à la question du gaspillage alimentaire (à l'échelle individuelle, familiale, locale, nationale)



À PRÉVOIR

Matériel de vidéo-projection.

AU PROGRAMME

Je trie, tu tries, il trie

Apprentissage des consignes de tri, découverte des contenants et des lieux de collecte

La seconde vie des déchets

Découverte des modes de traitement des déchets (valorisation matière, énergétique)

OBJECTIF GÉNÉRAL

Découverte de la quantité et de l'impact des déchets que nous produisons, sensibilisation à la réduction des déchets.



À PRÉVOIR

Matériel de vidéo-projection.

DEMANDE D'ANIMATION

RAPPEL

Vous pouvez bénéficier de 1 animation par établissement. Les animations sont attribuées par ordre d'arrivée et dans la limite des créneaux disponibles.

Date limite d'inscription : 15 octobre 2024

Nom de l'école : _____

Personne à contacter : _____

Adresse : _____

Téléphones (fixe et portable) : _____

Mail : _____

Horaires de l'école

Matin : _____ Après-midi : _____

Jour de décharge ou jour où l'on peut vous contacter :

Avez-vous un projet de labellisation (éco école, label E3D...) ?

OUI

NON



Pour tout renseignement, contactez Céline LEMETTEL
 • 03 62 61 47 65
 • ou : animations.dechets@bethunebruay.fr

Nom de l'enseignant, niveau de la classe et effectif (limité à 30 élèves)

Observation diverses

Nom de l'animation

Exemple	Classe de Mme Dupont Classe de CE2 – 27 élèves	Tous au compost	Période 3 Pas le jeudi matin
Choix 1			
Choix 2 Sous réserve de créneaux disponibles			

Le traitement de données à caractère personnel a pour objet l'inscription des écoles au programme de sensibilisation à l'environnement. Il permet à la Communauté d'agglomération de Bethune-Bruay, Artois Lys Romane d'inscrire les écoles. La base légale du traitement est le consentement. Les données à caractère personnel traitées sont le nom de l'établissement, les noms du chef d'établissement et des enseignants, l'adresse complète, le numéro de téléphone, l'adresse mail. Les données sont transmises par la personne remplissant le formulaire d'inscription. Le recueil de ces données est obligatoire pour la complétude du dossier de candidature.

Le traitement ne prévoit pas de décision automatisée. Le traitement ne concerne que le personnel de l'établissement. Le destinataire est le service « Economie Circulaire et Prévention des Déchets » de la Communauté d'agglomération de Bethune-Bruay, Artois Lys Romane. Les données sont conservées pendant toute l'année scolaire 2024-2025. Les données ne sont pas transférées en dehors de l'UE. Les personnes concernées disposent d'un droit d'accès, de rectification, et en cas de motifs légitimes de suppression, de limitation et d'opposition au traitement de leurs données. Elles bénéficient également du droit à la portabilité de leurs données ainsi que de la possibilité de donner des directives en cas de décès. Une adresse mail est à leur disposition, à cet effet, dpa@bethunebruay.fr. Pour en savoir plus sur l'exercice de ces droits, le site de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) est consultable à l'adresse suivante : www.cnil.fr

CHARTRE D'ENGAGEMENT RELATIVE AUX ANIMATIONS "PRÉVENTION ET GESTION DES DÉCHETS" DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

La Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane propose des animations « Prévention et Gestion des Déchets » auprès des écoles élémentaires du territoire. La présente charte définit les modalités d'intervention et les engagements des deux parties.

L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE PARTENAIRE S'ENGAGE À

- Accueillir les animateurs dans l'établissement à l'heure annoncée dans leur mail de confirmation,
- Accueillir les animateurs dans des locaux adaptés et mettre à disposition le matériel nécessaire précisé dans le programme,
- Ce que l'intervention ait lieu avec la /les classe(s) et les effectifs prévus lors de l'inscription,
- Respecter les règles d'encadrement en classe,
- Informer le service en cas d'absence de l'enseignant, de son remplacement, ou de tout empêchement, et ce, dans les meilleurs délais,
- Assurer une continuité pédagogique sur le thème de l'animation réalisée avec les élèves, et, le cas échéant, envoyer aux animateurs du service Economie Circulaire et Prévention des Déchets, les travaux réalisés par les élèves.

NB : Les informations complémentaires sont détaillées dans l'annexe ci-après.

IDENTIFICATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Je soussigné, _____

Nom de l'école : _____

Adresse complète : _____

Nom et prénom du chef d'établissement : _____

Ai pris connaissance des conditions énoncées dans la charte d'engagement et son annexe _____

Accepte les conditions énoncées dans la charte d'engagement et son annexe afin de bénéficier des animations « Prévention et Gestion des Déchets » de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane.

Fait à, _____ le, _____

Pour l'établissement scolaire _____

Pour la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane
Le représentant légal par délégation du Président
Ludovic Idziak

ANNEXE À LA CHARTE D'ENGAGEMENT

LE PROGRAMME D'ANIMATIONS

Les enseignants sont informés de l'offre que la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane propose par l'intermédiaire d'un programme envoyé aux directeurs d'écoles concernés ainsi qu'aux maires des communes de l'Agglomération.

Ce programme est validé chaque année par les Inspecteurs d'Académie des circonscriptions du territoire.

Ce projet vise à développer chez l'enfant, au-delà des connaissances spécifiques sur un thème donné, une mobilité d'esprit, une attitude responsable et solidaire, favorables à la construction d'une identité culturelle riche et ouverte.

Les animations proposées s'appuieront sur une approche écologique de l'environnement proche des enfants.

LES INSCRIPTIONS

Par souci d'équité, chaque établissement peut s'inscrire, dans la limite des créneaux disponibles, à 1 animation « Prévention et Gestion des Déchets ». Une deuxième animation peut être proposée, à une autre classe de l'établissement, si des créneaux sont disponibles.

Les inscriptions se font par le biais de la fiche d'inscription jointe au programme. Cette fiche devra être dûment complétée et envoyée avant la date limite d'inscription indiquée. Les demandes des écoles reçues après la date limite seront traitées en fonction des disponibilités.

LA CHARTE

Elle devra être remplie, signée par le responsable d'établissement et jointe à la fiche d'inscription. Les demandes d'animations ne seront pas prises en compte en cas d'absence de cette charte.

PLANIFICATION DES ANIMATIONS

Après traitement de la demande d'inscription de l'établissement, le service Economie Circulaire et Prévention des Déchets envoie une proposition de date par MAIL. Une confirmation de celle-ci sera demandée par retour de mail.

Ce mail précisera :

- La classe, le niveau, et le thème d'animation
- Le jour : Les dates d'animations sont envoyées à l'adresse mail indiquée sur la fiche d'inscription. Les enseignants inscrits devront prendre connaissance de la date et informer les animateurs en cas d'empêchement.
- L'horaire de début d'animation : l'enseignant devra veiller à ce que l'accès soit possible aux animateurs si l'horaire est différent des horaires d'accueil des enfants.
- Le lieu (adresse de l'école indiquée sur la fiche d'inscription ou lieu défini avec l'animateur).
- La liste de matériel à mettre à disposition des animateurs. Si le matériel n'est pas disponible, l'enseignant devra en informer les animateurs par mail lors de la confirmation des dates.

DÉROULÉ DES ANIMATIONS EN CLASSE

Les animations se dérouleront avec les classes inscrites et l'effectif prévu. Aucun changement ou ajout de classe ne sera accepté. Pour des conditions optimales d'intervention, il est souhaitable que les groupes ne dépassent pas 30 élèves.

Les interventions se déroulent en classe ou dans un local mis à disposition par l'école avec, si besoin, le matériel audio et/ou vidéo de l'établissement.

La présence de l'enseignant (ou de « la décharge ») est obligatoire pendant l'animation. L'animation ne se fera qu'en présence de l'enseignant titulaire de la classe, de la « décharge » ou du remplaçant de l'enseignant.

En cas d'absence prévue (formation de l'enseignant par exemple) ou non (maladie), l'enseignant

ou le/la responsable d'établissement devra prévenir l'animateur dans les meilleurs délais. Une nouvelle date pourra être proposée, sous réserve de créneaux disponibles. Les interventions visent à sensibiliser à la protection de l'environnement, intégrant une séance pédagogique nécessitant une réelle implication des élèves et de l'enseignant, tant pendant qu'après l'intervention. Les animateurs acceptent d'être photographiés lors de ces sessions. Les clichés devront être transmis au service Economie Circulaire et Prévention des Déchets. Un retour sur les activités en découlant sera apprécié.

APRÈS L'ANIMATION

À la suite de l'animation, une fiche d'évaluation sera transmise aux établissements et devra être renvoyée au service Economie Circulaire et Prévention des Déchets.

Afin d'assurer la cohérence des apprentissages dispensés et de la démarche environnementale du programme, il sera demandé aux classes bénéficiaires d'animations de fournir à la Communauté d'Agglomération de Béthune- Bruay, Artois Lys Romane une restitution des activités menées (exposé, lettre, compte-rendu de visite, photos...) et d'avertir les animateurs en cas d'exposition de travaux. Aucune exploitation commerciale ou promotionnelle n'en sera faite.

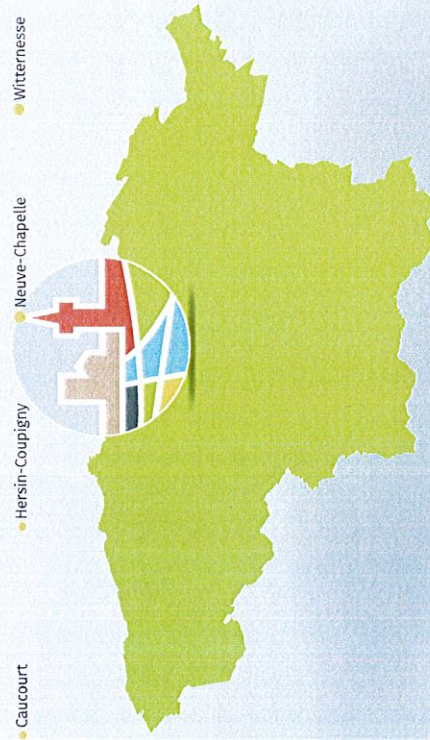
ANNULATION DES ANIMATIONS

Le service Economie Circulaire et Prévention des Déchets se réserve le droit d'annuler une animation si elle juge que les conditions indiquées dans cette charte ne sont pas respectées. Ces animations ne seront pas reprogrammées. Les animations annulées pour raison de maladie, empêchement de l'animateur, panne d'équipements ou intempéries seront reprogrammées prioritairement dans la limite des créneaux disponibles.



Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane

- Allouagne
- Ames
- Amettes
- Annequin
- Annezin
- Auchel
- Auchy-au-Bois
- Auchy-les-Mines
- Bajus
- Barlin
- Béthune
- Beugin
- Beuvry
- Billy-Berclau
- Blessy
- Bourcq
- Bruay-La-Buissière
- Burbure
- Busnes
- Calonne-Ricouart
- Calonne-sur-la-Lys
- Camblain-Châtelain
- Cambrin
- Cauchy-à-la-Tour
- Caucourt
- Crocques
- Cuinchy
- Diéval
- Divion
- Douvrin
- Drouvin-le-Marais
- Ecquedecques
- Essars
- Estrée-Blanche
- Estrée-Cauchy
- Ferfay
- Festubert
- Fouquereuil
- Fouquières-les-Béthune
- Fresnicourt-le-Doimen
- Gauchin-le-Gal
- Givenchy-lès-La Bassée
- Gonnèhem
- Gosnay
- Guarbecque
- Haillicourt
- Haisnes
- Ham-en-Artois
- Hermin
- Hersin-Coupigny
- Hesdigneul-lès-Béthune
- Hingès
- Houchin
- Houdain
- Isbergues
- La Comté
- La Couture
- Labeuvière
- Labourse
- Lambres
- Lapugnoy
- Lespesses
- Lières
- Liettes
- Ligny-lès-Aire
- Lillers
- Lingham
- Locon
- Lorgies
- Lozinghem
- Maisnil-lès-Ruitz
- Marais-les-Mines
- Mazinghem
- Mont-Bermechon
- Neuve-Chapelle
- Nœux-les-Mines
- Norrent-Fontes
- Noyelles-lès-Vermelles
- Oblinghem
- Ourton
- Quernes
- Rebreuve-Ranchicourt
- Rely
- Richebourg
- Robecq
- Romblly
- Ruitz
- Saily-Labourse
- Saint-Floris
- Saint-Hilaire-Cottes
- Saint-Venant
- Vaudricourt
- Vendin-lez-Béthune
- Vermelles
- Verquigneul
- Verquin
- Vieille-Chapelle
- Violaines
- Westrehem
- Witternesse



DIRECTION DES DÉCHETS ET DE
L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Service Économie Circulaire et
Prévention des Déchets

Céline LEMETEIL : 03 62 61 47 65
ou : animations.dechets@bethunebruay.fr



Communauté d'Agglomération
Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

L'AGGLO
100% DURABLE !